

PRÉFET DU VAR

Direction départementale des territoires et de la mer du Var

Service Agriculture et Forêt Mission Défrichement

Affaire suivie par : Christine KFOURN Téléphone 04 94 46 81 94

Courriel: christine.kfourn@var.gouv.fr

Toulon, le 19 octobre 2022

Lettre en recommandé avec AR: 1A 193 775 5443 6

Monsieur le Président,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis du Parc Naturel du Verdon, le dossier sur le projet d'une création d'un parc photovoltaïque soumis à autorisation de défrichement, situé sur la commune **TRIGANCE** (lieu-dit : **SIOUNE**).

Le dossier ci-joint (Clé USB) comprend :

- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis du Parc Naturel du Verdon interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de la mission défrichement

Willy MARTIN

Monsieur le Président du Parc Naturel du Verdon Domaine de Valx 04360 MOUSTIER SAINTE MARIE